



## AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 14 mars 2022 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 620, chemin Giroux, le lot 4 523 915, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une marge de recul arrière réduite à 6,89 mètres minimum au lieu de 10 mètres minimum pour la résidence suite à une subdivision de la propriété résidentielle.

- Propriété située au 285, chemin Baldwin Mills-Stanhope, le lot 2 934 925, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une marge de recul latérale réduite à 3,84 mètres minimum au lieu de 5 mètres minimum.

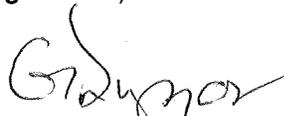
- Propriété située au 1095, chemin Bilodeau, le lot 2 935 698, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre l'utilisation de trois conteneurs maritimes au lieu de deux et d'y installer des équipements de traitement, avec les accès, isolation et électricité.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 15 février 2022.

La greffière,

  
Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 février 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 février 2022.

Donné à Coaticook, ce 15 février 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras